



Compte-rendu du CTL du 14 mars 2016 (seconde convocation)

Le PRS va absorber le stock des procédures collectives (estimation de 172 dossiers) selon un calendrier bien défini. La Direction avait devancé ces arrivées en affectant deux personnes sur ces postes. Malheureusement, tous les agents ne sont pas formés et sont demandeurs de formations.

Pour 2016, en ce qui concerne les dotations allouées à la Direction, elles ont été augmentées de 4.21 %. Le déménagement du Cours Fenelon s'étale dans le temps, et donc la Centrale a laissé le 4ème trimestre.

Par contre les crédits pour les vacataires, ont considérablement baissé.

Quelques pistes d'économie : une subvention pour l'achat d'un véhicule hybride et un autre moins consommateur, l'affranchissement centralisé au service du courrier pour toutes les trésoreries pour les avis des sommes à payer (problème de date de départ trop différé par rapport aux lettres de rappel), l'appel d'offre d'une société de convoyeurs de fonds (énorme économie avec un marché national), la réduction de manipulation des fonds en faisant ouvrir aux régisseurs des comptes de Dépôt de fonds, etc.....

Tableau de Bord de veille sociale : beaucoup d'indicateurs mais le plus important à retenir c'est que nous ne sommes plus que 599 agents à la DDFIP 24 (750 environ en 2011). Le nombre de congés maladies ordinaires de moins de 5 jours, passe à 379 (276 en 2013). 550 jours de grèves ont été comptabilisés. Il y a encore des écrêtements mais la Direction est attentive à ce problème. FO dénonce l'auto censure des agents face à des chefs de service récalcitrants et « anti récupération ». A croire que les agents "volent" leur temps travaillé.

Le DUERP, PAP peut être consulté et abondé par tout le monde. L'assistante de prévention essaie de trouver des solutions à chaque cas.

Formation professionnelle : les ordinateurs dédiés aux e-formations sont peu utilisés mais c'est à rapprocher du taux assez bas de participations à ces mêmes formations.

La Dordogne va recruter 3 services civiques pour une durée de 8 mois, ils auront entre 18 et 25 ans. Ils aideront le public fragile à déclarer leurs impôts sur internet, et pourront intervenir en milieu scolaire pour sensibiliser la jeunesse aux enjeux financiers. Ces jeunes auront un tuteur qui les aidera dans leur démarche. Ils auront une formation adéquate.

Les primes pour les personnes ALD vont changer : la résidence administrative sera désormais l'en droit où l'agent est affecté à l'instant T. Il n'y aura plus d'indemnités.

Projet de prime fonctionnelle, pour les agents qui restent sur place lors d'une fermeture de service et qui change de métier.

La prime de restructuration de service quand il y aura fermeture sera élargie à tous les agents dès lors qu'ils changent de résidence administrative même s'ils ne suivent pas leur emploi.

LES ELUS EN CTL